



LA LETTRE DU MAIRE

Octobre 2014 - n° 5

Chères Saint-Claireises, Chers Saint-Claireois,

L'automne est arrivé. Vous trouvez dans cette lettre un article détaillé sur la rentrée scolaire qui concerne, sur notre commune, près de 500 enfants ! Ce week-end s'annonce riche en animations : dès vendredi 3 à 20h, le nouveau film d'un jeune saint-claireois vous sera présenté en exclusivité salle du Foyer G. NEMOZ, le synopsis se trouve ci-dessous. Pendant le week-end, se déroulera le salon de l'auto organisé par le Comité des Fêtes. L'activité de la commune ne s'arrête pas là, des travaux sont toujours en cours, des agrandissements d'entreprises, la refonte totale du site internet et la préparation des cérémonies du souvenir de la grande guerre. Bonne lecture.

La rentrée scolaire (et ses nouveaux rythmes !) a eu lieu mardi 2 septembre pour les 483 enfants répartis dans les 4 écoles de notre commune. Après les traditionnelles larmes des plus jeunes, tout s'est bien passé.

Pour les 3 écoles publiques (l'école privée ayant décidé de ne pas appliquer cette réforme), les enfants ont pu bénéficier, dès ce premier jour, de l'application de la nouvelle organisation du temps scolaire prévue par le gouvernement, comprenant notamment la mise en place de temps d'activités périscolaires (TAP) et des cours le mercredi matin. La semaine est désormais organisée autour de 5 matinées et de 4 après-midi, totalisant 24 h d'enseignements et 3H de TAP.

Les temps d'activité périscolaire sont assurés les lundis, mardis et jeudis (de 15h30 à 16h30) par le personnel de la commune assisté d'un animateur par école. Jusqu'aux vacances de la Toussaint, les enfants pourront ainsi évoluer sur le thème « Tout autour du jeu » et bénéficieront également d'intervenants extérieurs professionnels.

La commune fait le maximum pour la réussite de ces temps périscolaires tant pour le bien-être et l'épanouissement des enfants, que pour la satisfaction du personnel mobilisé.

Cette réforme, complexe, a donné la « liberté » aux municipalités pour :

- organiser des activités éducatives,
- en facturer, ou non, une partie aux familles,
- choisir les horaires (en concertation avec les parents et les enseignants).

Pour l'instant, le coût de cette nouvelle organisation est entièrement pris en charge par la municipalité, permettant ainsi à toutes les familles qui le souhaitent de pouvoir inscrire leurs enfants aux activités. Le délai d'inscription est maximum puisque nous acceptons les inscriptions jusqu'à 6 jours avant l'activité. Le nombre d'élèves inscrits est passé de 134 (le 2) à 240 (le 9)...

Nous avons mis à contribution le Centre de Loisirs (Directrice et animateurs), les agents (ATSEM et personnel d'entretien, qui ont été formés et exercent une nouvelle tâche), le personnel administratif (gestion des inscriptions, plannings, rédaction et diffusions des règlements), et nous avons affecté un budget qui, sur l'année sera de 35 à 40 000 € pour l'achat de matériels et les intervenants extérieurs. Cette somme ne prend pas en compte les salaires de l'ensemble des agents communaux.

Il faut que chacun soit tolérant, des aménagements seront sûrement nécessaires mais nous continuerons, comme les élus l'ont toujours fait à St Clair du Rhône, à privilégier le cadre des plus jeunes élèves pour assurer les meilleures conditions au début de leur scolarité.



Cinéma : Le tournage a duré 4 mois, de février à juin 2013 dans les Régions Viennoise et Lyonnaise, dans le Piât Rhodanien et dans le Pays Roussillonnais. Les 50 acteurs, 80 figurants et la dizaine de personnes de l'équipe technique qui ont participé à ce projet, sont tous de la Région. Ce projet a vu le jour fin 2011, Claude Grandet et Loïc Denuzière ont écrit le scénario du film pendant près d'un an. Synopsis : Lors d'un stage au SRPJ de Strasbourg, Valérie Mancini, lieutenant de police lyonnaise, est séduite par le juge d'instruction Stéphane Jansen. Leur relation à peine entamée, celui-ci est assassiné dans un parking souterrain de Lyon alors qu'il était sur une affaire délicate mettant en cause les frères VAUGEL, trafiquants notoire. Déterminée à venger Stéphane et avec l'aide de l'équipe du commissaire Mattei, elle prend l'identité de Nadia Merrieux et infiltre la bande responsable de la mort de son amant. Double jeu, drogue, tracas des armes... Cette affaire plonge le spectateur dans le milieu Lyonnais où le moindre faux pas peut être fatal. Site internet : <http://associationcncf.wix.com/infiltree-lefilm>.



Le comité des fêtes organise son **salon de l'auto** samedi 4 octobre (après-midi) et dimanche 5 octobre (journée). Une dizaine de marques de voitures seront présentées à l'espace Jean Fournet. Vous êtes attendus nombreux.

A l'occasion du **centenaire de la Première Guerre mondiale** (1914-1918), nous souhaitons, entre autres, que la commémoration du 11 Novembre 2014 soit animée par une fanfare d'harmonie composée de musiciens Saint Claireois et des communes environnantes. Nous recherchons donc des musiciens (tous les instruments sont bienvenus) pour venir compléter les rangs de l'harmonie. Les répétitions commenceront mi-octobre et auront lieu à Saint Clair du Rhône, en fin de semaine (les dates et horaires seront communiqués ultérieurement).

Plus d'informations et contact sur www.facebook.com/fanfare.harmonie.stclair ou par email : fanfare.harmonie.stclair@gmail.com



Information : Comme quelques-unes de nos entreprises saint-claireises : celle-ci qui se spécialise dans la vente aux comités d'établissement, une autre intervenante en informatique, une dont l'activité s'oriente dans les métiers du bois ou encore cette dernière qui loue ses services dans les petits travaux d'entretien et réparations, vous avez peut-être opté (ou vous allez opter) pour le régime de **l'auto-entreprise**. Ceci vous concerne donc : La loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises réforme le régime de l'auto-entrepreneur, en fusionnant les régimes du micro-social et du micro-fiscal. L'immatriculation au répertoire des métiers ou au registre du commerce deviendra obligatoire, au plus tard dans les six mois à compter de la parution de la loi (article 27 de la loi du 18 juin 2014) et tous les auto-entrepreneurs artisans devront suivre un stage de préparation à l'installation (article 28).

Environnement : Chaque année, à partir de mi-septembre, des particules jaunes se déposent sur le sol. Il s'agit de **grains de pollens de cèdre**. Le cèdre, comme le pin, produit des pollens de couleur jaune en grande quantité, mais la saison de pollinisation diffère : printemps pour le pin, automne pour le cèdre. La structure du grain de pollen de cèdre, muni de deux ballonnets remplis d'air, le rend très volatile, de sorte qu'il peut voyager sur de longues distances. C'est l'occasion de faire un zoom sur les **rejets atmosphériques de la société Adisseo**. Un arrêté préfectoral encadre et réglemente les émissions atmosphériques des usines. La DREAL et des organismes indépendants agrègent et contrôlent le respect des seuils réglementaires. Air Rhône Alpes, communique et contrôle en permanence l'ensemble des émissions atmosphériques. En 2013, Adisseo a vu naître un projet 100% dédié à l'environnement : Un investissement de 1,3 million d'euros a permis la suppression des émissions de poussières de l'unité Sulfate de Sodium. En tant que rivières proches du site, vous avez parfois l'occasion de voir des flammes en haut des torches, plus importantes que d'habitude. Il faut savoir que ces torches sont des organes de sécurité, destinés à brûler des gaz de réaction. Surtout visibles lors des phases de productions transitoires, elles font partie intégrante des procédés de fabrication et sont maîtrisées par le personnel d'exploitation présent 7j/7, 24h/24.

Un chantier s'ouvre sur le bâtiment de La Poste. Il va être en grande partie rénové : isolation par l'extérieur, changement des portes et fenêtres, peintures des façades. Ces travaux occasionnent parfois une gêne, les entreprises et les élus sont à l'écoute des habitants afin d'en réduire les nuisances. Des coupures d'eau indispensables, sur d'autres chantiers, sont prévues, tout est mis en œuvre pour réduire au mieux les désagréments occasionnés.

Communication de la liste minoritaire :

« Pour la première fois le 23 Mars 2014, vous avez élu au suffrage universel direct vos conseillers municipaux et vos conseillers communautaires. A l'issue de ce vote, la liste Nouvel Elan a obtenu 6 sièges sur 27 au conseil municipal 1 siège sur 4 à la CCPR. Suite à l'annulation des élections à la Chapelle du Surieu, la sous-préfecture de l'Isère a pris un nouvel arrêté fixant le nombre des conseillers communautaires à 44 au lieu de 56 initialement. St Clair est impacté et perd un élu. Lors du conseil municipal du 8 septembre dernier, le conseil a voté à l'unanimité le retrait du siège de Jean Meyrand avec pour conséquence l'absence de représentants à la CCPR de notre groupe qui représente 44% des électeurs St Claireois. Nous avons refusé de participer, en signe de protestation, à ce vote qui ne respecte ni le choix des électeurs, ni le principe même de la démocratie ! »

A très bientôt pour une prochaine lettre...

Le Maire, Olivier MERLIN